



Expulsion prefet

Par valeriep

Bonjour

j'ai reçu un courrier du préfet pour itérative d'expulsion ,il note dans ce courrier qu'il me laisse la trêve hivernale pour régler ma dette et reprendre mes loyers
pensez-vous que je serai quand même expulsé?? ma dette a été régulariser ce jour
merci

Par isernon

Bonjour,

le paiement de votre dette n'a pas supprimé la décision d'expulsion du préfet, surtout qu'en ce moment les préfets ont la pression du ministère de l'intérieur concernant l'exécution des expulsions.

salutations

Par valeriep

Bonjour

oui mais vu le courrier, c'est bien note,je vous cotoie le temps de la trêve pour régler ma dette et reprendre le paiement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faudrait lire le texte exact de ce courrier.

Le paiement de la dette n'empêche pas forcément l'expulsion.

Consultez votre ADIL ou une assistante sociale avec cette lettre.